

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2011

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 22/03/2011
Date d'affichage : 22/03/2011

L'AN DEUX MIL ONZE le VINGT SIX MARS à NEUF heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Christine CHAVEROT, M. Jean-Luc DUPUIS, Bernard ANTOINE.

Absents excusés :- M. Gilles PUIPIER donne pouvoir à Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Gilbert NOVÉ donne pouvoir à M. Jacques LARROCHETTE, M. Dominique DEVOS donne pouvoir à Mme Christèle PASSINGE.

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2011

1) Taux des impôts locaux 2011 annule et remplace

Monsieur le Maire, rappelle les taux d'imposition adoptés pour 2011 lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2011 :

- Taxe d'habitation : 11.21%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.12%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.57%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 11.43%

La commune a reçu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Cet état fait part des bases d'imposition et des taux de références, recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale, et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. Afin de percevoir un produit fiscal similaire aux années précédentes, sans pénaliser les contribuables de Saint-Forgeux, il convient de modifier les taux votés lors de la séance du 10 mars 2011 en s'alignant sur les taux de références mentionnés dans l'état 1259.

Les nouveaux taux d'imposition sont les suivants (alignement sur les taux de références 2010 mentionnés dans l'état 1259) :

- **Taxe d'Habitation : 16.26%**
- **Taxe Foncières sur les propriétés bâties : 14.12 % (pas de changement)**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.30%**
- **Cotisation foncière des entreprises : 17.14 %**

2) TRAVAUX DE SECURITE au titre des « Amendes de Police ».

Le Conseil Général du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Il convient de présenter un dossier pour des travaux de signalisation horizontale et verticale qui auront pour but d'améliorer la sécurité des piétons et la circulation des véhicules.

A ce titre, il est proposé de présenter les projets suivants :

Signalisation horizontale traçage au sol des établissement LAPORTE service route pour un montant de 2 326.72 € HT
Panneaux de signalisation devis des établissement « LAPORTE SIGNALISATION » pour un montant de 4 663.67 € H.T
Rabaissement des trottoirs pour sécurité des piétons devis des établissements EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine pour un montant de 3 430.00 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 10 420.39 € H.T

3) Utilisation de la salle polyvalente et du gymnase

L'association du « Beaujolais Gourmand » demande à la commune le prêt de la salle Polyvalente et du Gymnase pour organiser leurs festivités pour la sortie du beaujolais nouveau, cuvée 2011. Monsieur le Maire demande au Conseil si l'organisation de cette manifestation est possible. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30
